

Élections municipales de mars 2026

Questions à Mmes & Mrs les candidats

Réponses de la liste Avec vous pour Escalquens

Questions générales sur la Démocratie Participative

- 1) Comment les candidats conçoivent-ils le rôle du Conseil des Sages (CdS) et son articulation avec les instances de la commune (services de la Mairie, élus-ues) ?

Réponse : Selon nous, le Conseil des Sages a un rôle consultatif. A ce titre, il peut donner un avis public, en toute indépendance, sur un sujet qui lui est soumis par le maire ou dont il s'est autosaisi. En aucun cas, cet avis ne peut s'imposer au conseil municipal, qui reste le seul organe de décision, de par sa légitimité démocratique. Des réunions peuvent être organisées entre les élus et le CdS pour l'aider à élaborer son avis. L'assistance technique des services de la mairie peut être apportée, sous réserve de la validation du maire et de leur plan de charge. Une page du site web de la mairie est dédiée à la publication des avis du CdS, avec la réponse éventuelle du maire. Enfin, un élu membre du bureau (adjoint ou conseiller délégué) sera désigné comme correspondant privilégié du CdS.

- 2) Plus généralement, comment conçoivent-ils le dispositif de Démocratie Participative pour le prochain mandat ?

Réponse : la démocratie participative est un complément utile des instances élues, sans pouvoir s'y substituer. Notre conception est essentiellement pragmatique et vise à développer une démocratie participative vivante, résultant d'une initiative citoyenne, et utile. A cet égard, il nous semble que les instances de démocratie participative ne doivent ni résulter de l'initiative des élus, qu'il n'appartient pas à ces derniers de les faire vivre et encore moins de les contrôler. Il ne nous apparaît pas non plus souhaitable de créer des instances de démocratie participative lourdes, aux procédures trop complexes et trop rigides, concurrentes du conseil municipal. L'expérience montre que ce type d'instance est trop peu représentative et que la participation diminue peu à peu.

En revanche, nous concevons la démocratie participative comme un ensemble de pratiques. Les riverains des projets publics continueront à être systématiquement informés le plus en amont possible, avant la prise de décision (les projets immobiliers par exemple) . C'est ce que nous avons déjà mis en place au cours de notre mandat. Des comités de quartier sont systématiquement encouragés pour co construire un projet public d'envergure le concernant (élaboration des OAP dans le PLU par exemple). Enfin, les projets les plus structurants font l'objet d'un référendum local (projet de centre ville par exemple, en 2022). L'expérience montre en effet que ce type de démocratie participative,

ponctuelle, consacrée à un sujet intéressant directement les habitants, fonctionne beaucoup mieux que de grandes instances à vocation générale.

3) Quelle visibilité souhaitent-ils donner au CdS ?

Un page du site web de la mairie sera à la disposition du CdS pour la publication de ses avis. Ce dernier bénéficiera également d'un espace pour publier un article dans le « Kiosque ». Enfin, le maire se rendra à toute réunion des instances du CdS où il sera invité (AG, réunion spécifique...).

4) Quels moyens prévoient-ils d'accorder au CdS pour qu'il puisse fonctionner de façon satisfaisante ?

Le CdS bénéficiera d'une salle de réunion gratuite, à sa demande, ainsi que des facilités bureautiques, d'un petit budget de fonctionnement pour assurer ses actions (ex impression d'un guide numérique), dans la limite des moyens budgétaires de la commune et selon le principe d'économie auquel les services municipaux sont soumis.

Questions plus spécifiques sur le cadre de vie

1) Prolongement de la D916

Aujourd'hui le projet de prolongement de la D 916 est à l'arrêt. Il avait pourtant été approuvé, voté et financé par le département. Les Escalquinois souffrent tous les jours aux heures de pointe d'un trafic intense de véhicules qui traversent la ville et des bouchons qui en résultent de part et d'autre du carrefour de la Cousquille.

Le PLU prévoit l'aménagement des zones du Bourg-Centre, du Sauzat et des Capitouls avec l'augmentation de population associée et donc du trafic local. Si la D916 n'est pas prolongée, la vie va devenir intenable à Escalquens et il n'est pas sûr que le PLU pourra être mis en œuvre. En effet, la D916 va constituer de plus en plus une barrière compromettant toute initiative de mobilité douce entre le Bourg-Centre et la plaine des sports.

Que fera votre équipe pour résoudre ce problème qui s'aggrave chaque jour ?

Réponse : face au constat de blocage de ce projet, le maire actuel a pris l'initiative d'interroger officiellement le préfet et les conseillers départementaux pour connaître l'état de la procédure d'autorisation. Au terme de ces réponses, il apparaît que des prescriptions environnementales ont été communiquées au département (maître d'ouvrage) en 2023 auxquelles ce dernier n'a pas encore répondu.

Au printemps 2025, le maire d'Escalquens a pris l'initiative d'un courrier au président du conseil départemental, cosigné par quatre autres maires voisins afin de l'interroger

officiellement sur ses intentions et pour demander une réunion sur ce sujet. Aucune réponse n'a été apportée jusqu'ici.

Nous sommes décidés à soutenir ce projet par tous moyens, à en faire un sujet majeur des relations avec le département et à le favoriser autant que possible financièrement et sur le sujet du foncier. Nous sommes également ouverts à des options variantes éventuelles, si cela peut faciliter sa réalisation.

2) Aménagement du Bourg-Centre

Lors de la consultation de la population en décembre 2023, c'est le projet proposé par le CDS qui a été choisi à une large majorité. Ce projet est reflété dans le PLU, mais mentionné comme simple exemple d'aménagement « non opposable ».

Voir <https://cloud.escalquens.fr/index.php/s/bqdXaMGGmB6YbZB> pages 97-106 et notamment page 103.

Votre équipe s'engage t'elle à appliquer ce projet lors de la mise en œuvre de l'aménagement du Bourg-Centre ?

Nous avons soumis quatre projets à la consultation citoyenne en 2022, dont l'un reprenait celui proposé par le CdS. Le vote permettait toutefois de présenter plusieurs options d'aménagement sur les différents équipements (la halle lauragaise, la salle de spectacle, etc...) pour que les habitants puissent éventuellement « mixer » les projets entre eux.

Le projet retenu par les habitants a été intégré sous forme d'OAP dans le PLU ce qui lui confère un statut réglementaire. Dans cette OAP, le plan indicatif est opposable dans la mesure où il énonce des grands principes d'aménagement, conformément au statut juridique des OAP et n'est qu'une illustration graphique de l'esprit de l'OAP, ce qui est d'ailleurs précisé en toute lettre. Il est toutefois accompagné d'un texte qui définit explicitement les grandes orientations qui, elles, sont opposables. Le schéma reste adaptable, à la marge, dans le projet d'aménagement final, notamment pour pouvoir prendre en compte d'éventuelles contraintes techniques, juridiques ou même financières que les études plus poussées peuvent révéler.

3) Les groupes scolaires

Les recommandations du CDS au sujet des groupes scolaires n'ont pas été retenues dans le PLU.

Rappel : le CDS est bien entendu favorable à la construction d'un nouveau groupe primaire-maternelle dans la zone des Capitouls, mais considère qu'il ne faut pas supprimer de classes dans les groupes actuels du bourg-centre. Or le PLU prévoit la destruction du groupe des Lavandes (4 classes de maternelle) sans prévoir leur remplacement, créant ainsi

un déséquilibre entre maternelles et primaires (aujourd'hui 8/9 classes maternelles pour 16 classes primaires). De plus le nombre et le type de logements prévus au bourg-centre nécessitera de ne pas diminuer le nombre de classes, voire de l'augmenter : il ne serait en effet pas efficace d'envoyer des élèves habitant au centre vers le groupe des Capitouls.

Le CDS a proposé une solution : ré-utiliser après rénovation (de toutes les façons nécessaire) la MJC actuelle pour faire 4 ou 5 classes de maternelle, ce qui permet de regrouper toutes les classes maternelles aux Romarins.

Quelle est l'analyse de votre équipe en ce qui concerne le nombre de classes nécessaires au centre-ville et aux Capitouls? Quelle solution prévoyez-vous de mettre en œuvre pour satisfaire ces besoins ?

L'interprétation qui est faite de la modification du nombre de classes maternelles et primaires dans le groupe scolaire actuel est erronée. Il s'agit bien de supprimer le bâtiment des lavandes, vétuste, mais le nombre total de classes sur la commune ne sera pas diminué. Il sera réparti entre les Romarins, le Petit bois et un deuxième groupe scolaire à construire sur le secteur des Capitouls, selon les besoins de la commune.

La construction d'un groupe scolaire complet (maternelle et primaire) sur le secteur des Capitouls a pour objectif de répondre à l'accroissement du nombre d'élèves qui pourrait se produire, de désengorger un peu le groupe scolaire actuel (un des plus gros du département) afin de lui rendre une taille plus humaine, et de mieux répartir les flux de circulation dans la ville avec une logique de desserte par quartiers (la circulation actuelle aux heures de pointe, pour emmener ou récupérer les enfants à l'école, dans un secteur en « cul de sac », est dense et malaisée). Au total, donc, les quatre classes supprimées dans le secteur du centre ville seraient compensées par la création de 8 à 10 classes (selon les études de besoin) sur le secteur des Capitouls.

En revanche, nous ne prévoyons pas de transformer la MJC en école, ce qui nécessiterait des travaux d'adaptation très importants et la reconstruction d'une nouvelle MJC ailleurs.

4) Un grand centre culturel au centre-ville

Le PLU prévoit la construction d'une salle de spectacle, ce qui manque effectivement à Escalquens.

Le CDS a constaté la dispersion des équipements culturels et recommande la construction d'un Centre culturel autour de la salle de spectacle regroupant la MJC, la Maison des Associations, la médiathèque-ludothèque et un espace de rencontre convivial (bar/ l'Escale ...).

Le bâtiment de l'Oustal étant vétuste, devra à terme être démoli et remplacé. Ce sera alors l'emplacement idéal pour le Centre culturel et la salle de spectacle, le CCAS/Centre Social prenant place au rez-de-chaussée d'un des bâtiments nouveaux autour de la place centrale .

Que prévoit votre équipe comme équipements culturels nouveaux ou rénovés ? Votre projet comporte t'il un grand Centre Culturel proche du centre-ville, par exemple sur l'emplacement de l'Oustal ?

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville, tel qu'il a été approuvé par consultation des habitants en 2023 et intégré dans le PLU sous forme d'OAP, un équipement culturel est prévu sur une partie du champ de foire, en face de l'espace Jean Cassan, ce qui permet de bénéficier du futur cadre arboré de cet espace et de mutualiser les parkings.

Nous ne partageons pas le constat du CDS de la nécessité de détruire le bâtiment de l'Oustal. D'une part, aucune étude technique disponible à la mairie ne conclut à une vétusté telle que ce bâtiment doive être détruit. Son éventuelle destruction reconstruction serait particulièrement coûteuse pour les finances communales, alors qu'elle n'est pas justifiée techniquement.

Dans l'hypothèse où ce bâtiment serait détruit ou transformé en salle culturelle, un nouvel équipement destiné aux associations et au CCAS de la commune devrait être reconstruit ailleurs.

Par conséquent, nous n'envisageons pour notre part qu'une rénovation, ainsi que la construction d'un centre culturel / salle de spectacle, dans un horizon d'une dizaine d'années, compte tenu des autres priorités (plaine des sports, parc central, rénovation espace Jean Cassan, rénovation centre ville, école...).

Bien évidemment, une étude complète de diagnostic technique sera réalisée préalablement à toute rénovation, qui nous permettra d'en valider ou pas la faisabilité technique et financière.

5) Un parc urbain, poumon vert du centre-ville

Le CdS a participé à l'évaluation de 3 projets pour l'établissement d'un grand parc urbain au centre d'Escalquens, englobant la coulée verte du Berjean, et est très favorable à cette initiative .

Que prévoit votre équipe sur ce projet, et à quelle échéance ?

Ce projet, que nous avons initié, est une priorité pour nous, dans le cadre de la rénovation du centre ville. En effet, son utilisation actuelle et son financement nécessitent de le réaliser en même temps. Nous serions d'ailleurs très heureux de pouvoir co construire ce projet de parc avec le CdS, qui a été associé au choix des premières esquisses.

Nous avons d'ores et déjà lancé des études de faisabilité, et commencé à planter quelques arbres (notamment le « jardin des pitchouns » devant l'école).

6) Le parking pour les patients du centre médical Escalis (à l'angle de l'avenue de la mairie et de la rue St Exupéry)

Quand le cabinet médical s'est installé dans la résidence Escalis un parking devait être aménagé par la municipalité le long de la route. Aujourd'hui ce parking n'a pas été aménagé et son emplacement interdit pour raisons de sécurité. Les patients doivent aller se garer au fond de la rue St-Exupéry ou doivent se garer sur le trottoir, en infraction, et rendant le trottoir inutilisable pour les piétons.

Le CDS a proposé une solution simple, peu coûteuse, jugée par tous, y compris les élus, satisfaisante. Malgré cela, sa mise en œuvre tarde ...

Votre équipe s'engage t'elle à ce que le problème de parking des patients du cabinet Escalis soit réglé dans les plus brefs délais ?

La réalisation de places de parking aurait dû se faire au moment de la construction de l'immeuble, financé par le promoteur. La réalisation de places de parking par la collectivité peut s'analyser de ce point de vue comme un transfert de charge sur le budget communal, qui ne bénéficiera pas des recettes commerciales encaissées par le promoteur. C'est dommage. La solution promise à l'époque, par l'ancienne municipalité, aurait coûté 15 000 euros par places de parking alors qu'une rénovation complète, prévoyant du stationnement, aurait été initiée quelques années plus tard.

L'ensemble de cet axe doit en effet être totalement rénové dans le cadre du réaménagement du centre ville et des places de parking seront alors aménagées.

L'avis du conseil des Sages recommandant une solution de mise en sens unique de la rue de Saint Exupéry pour aménager des places de stationnement devant la résidence Escalis a été retenu par la mairie qui a lancé le processus de dévolution de la rue dans le domaine public. La délibération correspondante a déjà été prise mais la rédaction de l'acte par le notaire a pris du temps du fait d'informations de la part de Cité jardins et de difficultés de bornage. Une fois la dévolution réalisée (courant 2^{ème} trimestre) les places de parking seront aménagées.

7) Résidence Services Seniors

Le besoin d'une telle résidence à Escalquens, différente de l'Ehpad existant, a été identifié depuis de nombreuses années.

Quel est votre plan d'action pour que cette RSS voie le jour rapidement ? A quelle échéance pensez-vous pouvoir l'inaugurer ?

La résidence de service d'Escalquens fait l'objet d'un engagement constant de notre équipe. Un permis de construire a d'ailleurs été signé en 2023. Malheureusement, les difficultés du marché immobilier a conduit le pétitionnaire à devoir abandonner le projet.

Après des tentatives de dialogue, nous avons pris l'initiative de relancer une consultation, à laquelle le CdS a été associée. 3 projets sont actuellement en lice, un se dégage par un certain consensus entre les membres du groupe de pilotage. Des visites sont en cours de programmation pour éclairer le choix des membres. Une fois choisi, dans les toutes prochaines semaines, il appartiendra à l'opérateur sélectionné de lancer sa demande de permis de construire. Si aucune complication ne survient, nous espérons pouvoir inaugurer cet équipement essentiel pour notre commune courant 2028.